



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 1^{er} juillet 2017

Monsieur Joseph Marmande
Commissaire enquêteur
Mairie
40660 MOLIETS & MAA

Transmission électronique

Objet : Enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de Moliets & Maâ du 31 mai au 3 juillet 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons apprécié que les documents qui composent le dossier de la présente enquête aient été mis en ligne sur le site Internet de la commune. Nous avons pu ainsi les examiner à loisir. J'ai donc l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO, ayant bien à l'esprit que le Schéma Directeur d'Assainissement devra être cohérent avec les perspectives de développement de la commune, ainsi qu'avec les objectifs de « bon état » fixés par la Directive Cadre Eau transposée par la France, pour que les masses d'eau retrouvent un bon état.

Il aurait été plus facile de travailler sur un document vraiment actualisé : le document est daté de mars 2017, mais on y trouve des problèmes identifiés et déjà résolus, ce qui ne facilite pas la lecture du document pour les personnes qui n'ont pas suivi la problématique assainissement de la commune. Cette situation est d'autant plus gênante qu'il y a eu un changement d'équipe municipale et que le lecteur non averti ne sait pas ce qui a été réalisé par l'équipe municipale précédente.

Nous observons d'abord que le projet semble ne pas s'être suffisamment intéressé aux secteurs qui ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement collectif. Nous attirons votre attention en particulier sur le secteur urbanisé proche du Courant d'Huchet ; en effet à plusieurs

reprises les analyses des eaux de baignade ont révélé des taux de coliformes inacceptables. Il aurait donc fallu tirer les conséquences de cette situation. Nous pensons que des systèmes d'assainissement individuels sont peut-être à l'origine des dysfonctionnement constatés, aussi semblerait-il logique d'étudier la possibilité de raccorder ces habitations au réseau de collecte afin que les eaux usées soient traitées par la station d'épuration.

L'équipe municipale antérieure avait affirmé que les extensions Dubayle et Deléon devaient être réalisées en priorité (avant 2018, sauf erreur de notre part) : pourquoi ces extensions ne sont-elles désormais qu'en priorité 2 alors qu'elles étaient en priorité 1 ? Cette question est d'autant plus pertinente que, par exemple, le rapport indique clairement : *« Les performances épuratoires du quartier Deléon, aujourd'hui en ANC, peuvent directement impacter la qualité des eaux du Courant d'Huchet. La conformité de l'assainissement dans ce secteur est donc un enjeu majeur. »* (page 13).

Il est souvent reproché aux protecteurs de l'environnement de ne pas avoir une conscience claire en matière d'économie. Dans le cas présent, la SEPANSO s'étonne que la commune ne s'empresse pas de réaliser l'inversion Refoulement Maâ, l'extension Dubayle et l'extension Deléon dans la mesure où, dans la situation actuelle, ces travaux peuvent être subventionnés pour 35% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (on ne sait jamais comment la situation va évoluer : est-ce que l'Agence acceptera de financer au-delà de 2021 les projets qui auraient dû être programmés pour améliorer l'état des masses d'eau ? SDAGE : 2016-2021). Le cas particulier du quartier Deléon mérite d'autant plus d'être réalisé en priorité qu'il convient de sauvegarder une masse d'eau prioritaire et qu'il est possible que l'Agence finance à hauteur de 60% (évidemment il faut construire un dossier bien argumenté, mais la commune est bien placée puisqu'elle anime le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet)

Nous observons par contre que le projet s'est beaucoup intéressé aux secteurs où des constructions sont susceptibles d'être réalisées (page 31 et suivantes). Ceci est tout à l'honneur des responsables de la commune, mais compte tenu de la valeur potentielle de ces terrains ne serait-il pas logique que les financements des travaux des divers réseaux soient à la charge des bénéficiaires, c'est à dire des aménageurs ? Compte tenu de la proximité de la nappe en période pluvieuse bien identifiée pour certaines zones, on aurait sans doute intérêt à se poser la question de la pertinence de l'urbanisation dans ces endroits !

Nous tenons à marquer l'étonnement qu'a provoqué la lecture de l'affirmation suivante :

« ...la problématique des entrées d'ECPT n'est pas prioritaire » (page 7)

Ce qui semble être contredit ultérieurement :

« Une augmentation démographique de 912 habitants permanents et de 1060 habitants saisonniers est donc évaluée à l'horizon 2027, soit + 365 abonnés en basse saison.

Cette évolution n'est pas incompatible avec le dimensionnement actuel de la STEP, sauf en basse saison où sa capacité hydraulique pourrait être dépassée, si aucun travaux de réduction des eaux claires parasites ne sont entrepris. » (page 9)

Et surtout dans la conclusion :

« La réalisation des travaux préconisés permettra de réduire l'impact environnemental et financier généré par l'intrusion d'eaux parasites, et ainsi pérenniser la qualité du fonctionnement du système d'assainissement communal. » (page 60)

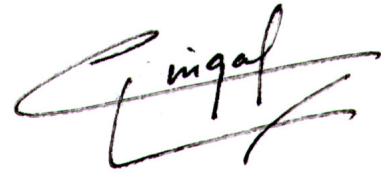
Nous observons qu'il est fait mention de « risques olfactifs » sur plusieurs postes de relevage (page 32) et qu'il est proposé de réaliser des désodorisations.

Il aurait été intéressant de rechercher les causes de ces problèmes olfactifs.

La dangerosité de H₂S incite à la plus grande prudence.

Conclusion : Le rapport présenté par la commune de Moliets & Maâ contient des données très intéressantes, même si parfois on relève quelques contradictions, malheureusement certaines orientations ou priorités semblent plus en faveur d'aménagements à venir qu'en faveur de la résolution des problèmes identifiés à ce jour.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr